

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 29 MAI 2018 A 19h30 (Salle du Conseil)**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES (arrivée à 20h05), Mme Séverine LAFLEUR, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Elise GIMENES.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure CAPILLON

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public et au correspondant de presse.

Mme Marie-Laure CAPILLON est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 24 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

♦ **Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- **Décisions du 6 avril 2018 :**

- Signature avec l'entreprise VEDIF de Florensac (Hérault) pour la fourniture de 15 tables avec chariot, pour un montant de 964.70 € HT, soit 1 157.64 € TTC ;
- Signature avec l'entreprise MOBIDECOR de Bonson (Loire) pour la fourniture de 50 chaises pour la salle polyvalente, pour un montant de 3 024.00 € HT, soit 3 628.80 € TTC ;
- Signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour le remplacement des luminaires n° 21 et 22 sis rue de la Galmanderie, pour un montant de 5 677.75 € HT, soit 6 813.30 € TTC ;
- Signature avec l'entreprise GARDEN ARROSAGE de Saint Barthelemy d'Anjou (Maine et Loire) pour la fourniture de matériels d'arrosage intégré, pour un montant de 323.35 € HT, soit 388.02 € TTC ;
- Signature avec l'entreprise BUTON DESIGN du Poiré sur Vie (Vendée) pour la fourniture de conteneurs, pour un montant de 394.24 € HT, soit 473.09 € TTC ;

- Décision du 18 avril 2018 : signature avec l'entreprise PINEAUX de Vouillé pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour un montant de 5 000.00 € HT, soit 6 000.00 € TTC ;
- Décision du 23 avril 2018 : signature avec l'entreprise ASP FRADIN de Vouillé pour l'achat d'une autolaveuse pour le complexe sportif des Maillots pour un montant de 6 950.00 € HT, soit 8 340.00 € TTC ;
- Décision du 30 avril 2018 : signature avec l'entreprise SDJ FROID de Thouars (Deux-Sèvres) pour l'achat d'un piano de cuisson pour la salle polyvalente pour un montant de 2 475.00 € HT, soit 2 970.00 € TTC ;
- Décisions du 5 mai 2018 :
  - Signature avec l'entreprise EIFFAGE de Poitiers de l'avenant n° 1 au marché relatif au remplacement de l'éclairage du terrain annexe de football pour un montant de 7 295.00 € HT, soit 8 754.00 € TTC (montant total du marché = 27 813,03 € HT) ;
  - Signature avec l'entreprise EQUIP JARDIN de Poitiers pour la fourniture d'une batterie (multi-usage) pour le taille-haie, pour un montant de 1 415.71 € HT, soit 1 698.85 € TTC ;
- Décision du 7 mai 2018 : signature avec l'entreprise VERRIER CHAUMET de Poitiers pour la fourniture de 10 chaises pour l'école élémentaire pour un montant de 707.10 € HT, soit 848.52 € TTC ;
- Décision du 14 mai 2018 : signature avec l'entreprise PROLUDIC de Vouvray (Indre et Loire) pour l'achat d'un jeu extérieur pour enfants à installer au parc de la Gorande (remplacement d'un jeu à bascule défaillant), pour un montant de 926.03 € HT, soit 1 111.24 € TTC ;

## **1 - FINANCES**

- **Remise sur un tarif de location de la salle de la Gorande suite à des désagréments**

M. Patrick PEYROUX informe le Conseil Municipal que lors d'une location de la salle de la Gorande, le 14 avril dernier, Mme Laetitia CAILLER a rencontré d'importants désagréments, en raison d'une saturation exceptionnelle du bac dégraisseur, malgré un entretien régulier. Des évier se sont retrouvés bouchés et des remontées d'eaux usées ont été constatées, perturbant l'organisation de la manifestation. Le bac dégraisseur a été nettoyé par Eaux de Vienne. Ceux de la salle polyvalente et de l'école élémentaire ont été également vidangés.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reverser 30 % du montant total de la location (249 €), soit un montant de 75 €.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De reverser 30 % du montant total de la location (249 €), soit un montant de 75 € à Mme Laetitia CAILLER, en compensation des désagréments subis pendant la location de la salle de la Gorande, le 14 avril dernier,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

- **Demandes de subventions au Conseil Départemental de la Vienne, dans le cadre du dispositif ACTIV - Volet n°3**

M. Patrick PEYROUX informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Vienne a décidé d'attribuer pour 2018, une enveloppe de 60 600 € pour les projets de la Commune de Vouillé, dans le cadre du volet n°3 du dispositif ACTIV.

Il propose de mobiliser cette enveloppe pour financer les travaux suivants :

- Le remplacement de l'éclairage du terrain annexe de football, pour un coût estimé à 27 818.03 € HT ;
- La réfection de la couverture du gymnase Emile Fradet, pour un coût estimé à 70 849.60 € HT, suite à l'ouverture des plis.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, M. le Maire indique que le montant de subventions versées par le Conseil Départemental au titre d'ACTIV 3, avoisine chaque année 60.000 €. Ce montant est affecté librement par la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De solliciter une subvention de 20 000 € pour le remplacement de l'éclairage du terrain annexe de football, et de 40 600 € pour la réfection de la couverture du gymnase Emile Fradet, auprès du Conseil Départemental de la Vienne, au titre du programme d'accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne (ACTIV - Volet n°3),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

**2 - JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

- **Adhésion à l'association Voie rapide 147/149**

M. Jean-Luc CHATRY informe le Conseil Municipal que l'association Voie rapide 147/149 a tenu son Assemblée Générale le 17 mai dernier à Lussac les Châteaux. Cette association, qui s'est substituée à l'ancienne association Avenir 147/149, a pour objet d'améliorer l'axe routier Nantes / Limoges, notamment par l'aménagement d'une route 2X2 voies et de contournements de bourgs.

Le tarif d'adhésion à cette association a été fixé à 10 €. En cas d'adhésion, il convient de désigner un représentant de la Commune pour siéger en Assemblée Générale de l'association.

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que M. François NGUYEN LA, Adjoint au Maire, représentait la commune de Vouillé, au sein de l'association Avenir 147/149.

Il propose que la commune de Vouillé adhère à l'association Voie rapide 147/149 et de désigner M. François NGUYEN LA pour représenter la commune dans cette association et ses instances représentatives.

M. François NGUYEN LA fait état de l'unanimité des élus locaux et régionaux autour du projet de mise à 2X2 voies.

L'association s'est clairement positionnée contre une autoroute concédée.

M. le Maire indique que les études sont engagées pour le contournement de la commune de Lussac-les-Châteaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adhérer à l'association Voie rapide 147/149 et d'acquitter les frais d'adhésion de 10 €,**
- **De désigner M. François NGUYEN LA, Adjoint au Maire, pour y représenter la Commune de Vouillé,**

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

### **3 - VIE SCOLAIRE**

- **Avis du Conseil Municipal de Vouillé sur la fermeture d'une classe à l'école maternelle « La Clé des Champs »**

Mme Dany BONNIN rappelle que le Conseil Municipal réuni le 20 mars dernier, a sollicité le maintien de 5 classes à l'école maternelle « La Clé des Champs » auprès de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage pour les élèves.

Par courrier reçu le 26 avril dernier, M. Thierry CLAVERIE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, a informé M. le Maire, qu'après consultation du Comité Technique Spécial Départemental et du Conseil Départemental de l'Education Nationale, réunis respectivement les 15 et 20 mars 2018, il avait pris la mesure de fermeture conditionnelle du 5<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle « La Clé des Champs », pour la rentrée 2018.

Une réunion s'est tenue en mairie de Vouillé le 9 mai 2018, avec Monsieur le Maire, Madame Dany BONNIN et Madame TURI, Inspectrice de l'Education Nationale, pour faire le point sur les effectifs. Madame TURI a indiqué que le DASEN ne devrait prendre sa décision définitive que le 3 septembre 2018, jour de la rentrée, après comptage des enfants présents.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'avis du Conseil Municipal doit être sollicité.

L'attention de l'Académie a été attirée sur les perspectives de développement dans les deux communes, Vouillé et Frozes, qui permettent d'envisager une progression des effectifs à l'école maternelle « La Clé des Champs », dans les années à venir.

En ce qui concerne la commune de Vouillé, les perspectives de construction sont les suivantes :

- 100 lots à bâtir sur le site du Clos de la Trère (10 à 15 lots par an à partir de 2019) incluant une vingtaine de logements sociaux,
- 7 lots à bâtir dans le secteur du Valmontour (5 lots sont déjà vendus),
- 12 lots à bâtir à Traversonne en 2018,
- 5 pavillons locatifs construits par Habitat de la Vienne route de Latillé (T4/T5) en cours d'achèvement,
- 12 pavillons locatifs (T2/T3) également construits par Habitat de la Vienne (appel d'offres publié), avec mixité des différentes tranches d'âge de population, sur le terrain de l'ancien foyer logement, rue de la Tour du Poêle,
- 20 logements pour la nouvelle gendarmerie, dont les travaux ont commencé (livraison prévue en 2019),
- La commune de Vouillé accueille aussi, depuis 2016, des populations de gens du voyage, sur un terrain spécifiquement aménagé.

Pour la commune de Frozes :

- 11 lots sont en cours de vente
- 5 Permis de construire ont été délivrés récemment

M. le Maire indique qu'une nouvelle rencontre est prévue avec Mme TURI le mercredi 30 mai.

Mme Dany BONNIN précise les effectifs attendus pour la rentrée de septembre :

- 35 en grande section (45 départs)
- 33 en moyenne section
- 35 en petite section
- 15 en très petite section (TPS)

Ce qui fait un total de 103 élèves, les TPS n'étant pas comptabilisés par l'Education Nationale pour le calcul des postes. Il manque donc une dizaine d'enfants pour conserver la cinquième classe.

Mme Dany BONNIN soulève également le problème de l'inscription des TPS, ce qui porterait à 29,5 enfants par classe, en cas de suppression d'une classe (23,6 enfants par classe avec 5 classes).

Mme Valérie POIGNANT souligne le risque que les enfants de très petite section soient inscrits à l'école privée.

M. le Maire fait état de sureffectifs en maternelle à Chiré-en-Montreuil, la Commune demandant l'ouverture d'une classe.

Mme Dany BONNIN rappelle que M. le Maire est parfois sollicité par des parents demeurant à Chiré-en-Montreuil, pour des inscriptions à l'école « La Clé des Champs », pour des raisons d'organisation personnelle. Jusqu'à maintenant, la réponse a toujours été négative.

M. le Maire indique qu'il souhaite revoir cette politique et que désormais il ne s'opposera plus systématiquement à l'accueil d'enfants dont les parents sont domiciliés sur d'autres communes. Il a contacté Mme le Maire de Chiré-en-Montreuil en ce sens, mais cette dernière lui a indiqué privilégier l'ouverture d'une nouvelle classe sur sa commune.

En réponse à une demande de M. Jacques DESCHAMPS, M. le Maire précise qu'il va demander à Mme TURI une meilleure coordination avec Chiré-en-Montreuil pour éviter la perte d'une classe à Vouillé, conjointement à l'absence de création à Chiré-en-Montreuil.

M. Jean-Luc CHATRY fait état de l'inscription de deux enfants dont les parents sont domiciliés à de Vouillé dans les écoles de Quinçay.

M. le Maire regrette l'attitude de son collègue de Quinçay qui ne l'a pas informé en amont.

Mme Dany BONNIN rappelle les actions engagées par la Municipalité en matière de communication : banderoles, communication internet, document réalisé par les parents d'élèves, portes ouvertes...

Elle ajoute que Mme BOINARD, Directrice de l'école maternelle « La Clé des Champs » a été admise au concours de proviseur adjoint de Lycée. Son départ est donc définitif. Mme Béatrice PINON assure l'intérim en attendant la nomination d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur à la rentrée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'émettre un avis défavorable sur la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle « La Clé des Champs » et la suppression d'un poste,**
- **De demander au DASEN de reconsidérer sa position compte tenu notamment des perspectives de développement des communes de Vouillé et Frozes,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

#### **4 - RESSOURCES HUMAINES**

- **Convention avec le Centre Socio Culturel, relative à la mise à disposition de locaux et de personnel pour le centre de loisirs en juillet 2018**

Mme Dany BONNIN rappelle que depuis plusieurs années, chaque été au mois de juillet, la commune de Vouillé met à disposition du Centre Socio Culturel, les locaux de l'école élémentaire du Petit Bois et du personnel, pour l'accueil du Centre de Loisirs.

Cette année, cette mise à disposition pourrait être effective à compter du samedi 7 juillet pour les locaux (installation le samedi), jusqu'au vendredi 27 juillet 2018.

L'agent mis à disposition participera à la préparation des repas de 10h00 à 14h00 du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet 2018. Les frais seront ensuite remboursés par le Centre Socio Culturel.

M. Bernard PIERRE-EUGENE indique que des travaux de peinture sont prévus dans la grande salle d'activités cet été. Il conviendra donc de coordonner les travaux et l'accueil de Loisirs.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **La mise à disposition gratuite des locaux de l'école élémentaire du Petit Bois, du samedi 7 juillet jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, au Centre Socio Culturel, pour l'accueil de Loisirs,**
- **La mise à disposition d'un agent municipal, moyennant le remboursement par le Centre Socio Culturel, de 10h00 à 14h00, du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet 2018,**
- **D'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention correspondante avec le Centre Socio Culturel et tout document relatif à ce dossier.**

#### **5 - CADRE DE VIE**

- **Procédure de reprise de concessions au cimetière « Le Bois du Colombier »**

Mme Marie-Laure CAPILLON informe le Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal « Le Bois du Colombier », par la société Gescim, M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Sandrine MORIN et les services municipaux.

Cet état des lieux a permis de constater qu'une quarantaine de concessions n'étaient plus entretenues par les familles.

Mme Marie-Laure CAPILLON rappelle que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession.

La reprise peut s'appliquer aux conditions suivantes :

- Un procès-verbal de constat d'abandon dressé par M. le Maire ou son représentant, précédé d'une convocation par lettre recommandée (et/ou affichage en mairie) des familles à y assister un mois à l'avance, prévue le 19 juillet prochain ;
- Une description précise de l'état de la concession au procès-verbal ;
- La notification du procès-verbal à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception, portant mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien et son affichage en Mairie durant un mois ;
- Le maintien d'état d'abandon dans les 3 ans qui suivent les formalités d'affichage ;
- Un nouveau procès-verbal à l'issue des 3 ans de l'affichage constatant l'état d'abandon ;
- Une délibération du Conseil Municipal de reprise de la concession.

Par ailleurs, 5 concessions sont à terme échu. Il convient de les remettre à nu. Une réduction des corps sera réalisée, les restes du défunt étant entreposés dans un ossuaire.

L'entreprise Gagnaire va réaliser les travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **Le lancement de la procédure de reprise de 40 concessions à l'état d'abandon dans le cimetière du Bois du Colombier,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

**6 - INTERCOMMUNALITE**

- **Point sur l'avancement du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)**

M. Jacques DESCHAMPS indique que le SCOT va devenir rapidement contraignant pour les communes. Il s'imposera notamment dans le domaine de l'économie, l'habitat, l'urbanisme, les trames vertes et bleues. Le SCOT concerne 341 00 habitants (4 EPCI) et donc une très grande majorité de la population départementale.

Le travail se fait en concertation avec les élus et les personnes publiques associées.

La trame verte et bleue vise à assurer la continuité écologique sur l'ensemble du territoire. Le Comité de Pilotage réfléchit actuellement à la définition des grands principes à respecter.

Aujourd'hui, le travail du SCOT se concentre sur la phase d'écriture du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs sera applicable de 2020 à 2035 et s'imposera à la Commune.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou porte ce projet de SCOT.

M. Jacques DESCHAMPS ajoute qu'il importe d'être présent pour se positionner en matière de développement des pôles secondaires.

Un diagnostic est disponible sur le site internet du SCOT, de même que de nombreux autres documents.

M. le Maire remercie M. Jacques DESCHAMPS pour ces éléments d'information et passe la parole à M. Christophe MERIEL-BUSSY qui fait état des réflexions engagées dans le domaine du Commerce.

Le comité de pilotage travaille sur des niveaux d'armatures commerciales de 1 à 5 (Vouillé pourrait être en niveau 2 ou 3). La création d'hypermarché ne sera pas possible en niveau 3. Des commerces intitulés « Occasionnels lourds » ne devraient également pas être possibles au niveau 3 (jardinerie par exemple). Vivonne et Neuville se situent en niveau 2, Poitiers et Châtellerauld en niveau 1.

Il insiste également sur la nécessité d'être présent pour défendre les intérêts de la Commune.

Les axes de réflexion du SCOT en matière commercial :

- 1) **Affirmer toutes les centralités comme espaces privilégiés de développement commercial**  
Règle envisagée : pas d'implantation de commerce de moins de 300 M<sup>2</sup> dans les zones d'activités
- 2) **Contenir le développement périphérique dans les espaces commerciaux existants**  
Remplir les friches et les ZAE avant d'empiéter sur les zones agricoles
- 3) **Renforcer la cohérence entre périphérie et centre-bourg**

#### 4) Poursuivre l'amélioration qualitative des espaces commerciaux (centralité et périphérie)

M. Jacques DESCHAMPS s'interroge sur l'évolution du commerce dans 15 ans. Il souligne l'importance de lutter contre l'évasion commerciale.

En réponse à une question de Jean-Luc CHATRY sur la vocation de la ZAE, notamment pour des activités libérales, M. Jacques DESCHAMPS indique que le règlement n'a pas changé ces derniers mois. Il rappelle que l'activité ne doit pas générer de pollution.

- **Avis du Conseil Municipal de Vouillé sur l'exercice de la compétence optionnelle « action sociale - soutien aux activités périscolaires » par la Communauté de Communes du Haut-Poitou au 1er janvier 2019**

Mme Dany BONNIN rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne Communauté de Communes du Mirebalais exerçait, au titre de ses compétences facultatives : la « *gestion des temps d'activités périscolaires - PEDT à compter du 1er septembre 2015 : gestion des temps d'activités périscolaires définis à l'article L.551-1 du Code de l'Education, à l'exclusion des cantines et du ramassage scolaire ; élaboration et animation d'un projet éducatif territorial (PEDT)* ». Les deux autres Communautés de Communes n'exerçaient pas cette compétence.

A titre transitoire, cette compétence a été maintenue en 2017 et 2018 sur le territoire du Mirebalais. Contenu de la compétence : garderie, pause méridienne hors cantine et temps d'activités périscolaires.

La Communauté de Communes du Haut Poitou a engagé une concertation avec l'ensemble des Maires, la Commission « Enfance - Jeunesse - Périscolaire », et le bureau communautaire, pour aboutir au choix d'un scénario afin de déterminer l'avenir de cette compétence optionnelle de soutien aux activités périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Quatre scénarii d'organisation de soutien aux activités périscolaires ont été présentés :

- le premier est l'exercice de la compétence par la Communauté de Communes du Haut-Poitou avec une identification des écoles (Cuhon, Cherves, Thurageau, Champigny-en-Rochereau et Vouzailles), Mirebeau ayant opté récemment pour la semaine des 4 jours,
- le deuxième est la restitution de la compétence aux communes avec création d'un service commun au sein de la Communauté de Communes,
- le troisième est la restitution de la compétence aux communes et la gestion du service par l'intermédiaire du SIVOS existant,
- le quatrième est la restitution pure et simple de la compétence aux communes ;

Au regard de la volonté politique exprimée lors de la Commission intercommunale « Enfance - Jeunesse - Périscolaire », lors de la Conférence des Maires, lors du Bureau communautaire, et par les Maires des communes composant l'ancienne Communauté de Communes du Mirebalais, il a été proposé au Conseil Communautaire, de délibérer sur l'exercice, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la compétence optionnelle « action sociale - accueils et activités périscolaires » par la Communauté de Communes du Haut-Poitou avec identification des écoles concernées (premier scénario).

Lors de sa réunion du 3 mai dernier, le Conseil Communautaire a décidé de sursoir à statuer dans l'attente d'éléments budgétaires. Le dossier sera réexaminé lors du Conseil Communautaire du 12 juin prochain.

M. Jacques DESCHAMPS indique que le choix doit s'exercer, en réalité sur 2 possibilités : le retour de la compétence aux communes ou la conservation de la compétence avec identification des écoles.

Il précise que 40 agents sont mobilisés sur cette compétence dont 17 de statut intercommunal.



La compétence a été mise en place réellement, dans le Mirebalais, en septembre 2017. Le coût pour la CDC du Haut-Poitou est de 500 000 €. Il n'y a pas eu d'attributions de compensation réduites pour les communes concernées.

Il ajoute que le retour aux communes signifierait le versement de 500 000 € d'attributions de compensation aux communes (non modifiables), sans compter le transfert des personnels qui s'évaluerait très complexe.

L'autre option serait de conserver la compétence en la territorialisant (pas d'extension aux autres communes), tout en diminuant le coût du service dans les 2 ans à venir. Cette option a été défendue en bureau et en réunion des maires par le Président de la Communauté de Communes, Rodolphe GUYONNEAU. Elle est soutenue par une grande majorité des élus de l'ex-Vouglaisien et d'une partie de ceux du Mirebalais.

M. Jacques DESCHAMPS souligne la nécessité de conserver un niveau de service de qualité pour le Mirebalais, ce qui constitue un atout pour les enfants. Il convient d'optimiser les moyens humains.

En réponse à une question de M. Christophe MERIEL-BUSSY, il confirme qu'il n'y a aucun moyen contraignant de demander une participation financière aux communes.

Mme Fabienne FAZILLEAU indique que Mirebeau passant à 4 jours, il y aura nécessité de gérer la garderie du mercredi matin pour 160 enfants, ce qui va poser des soucis.

Mme Dany BONNIN précise qu'il s'agira alors d'une compétence extrascolaire, et que les parents participeront financièrement avec des tarifs spécifiques.

M. Jacques DESCHAMPS s'interroge sur le fait que l'Inspection Académique ait accepté le retour de la semaine de 4 jours pour une seule école, sans aucune cohérence avec l'ensemble du territoire.

En cas de vote du premier scénario, M. le Maire s'interroge sur l'extension ultérieure à tout le territoire de la compétence périscolaire, puis sur le transfert éventuel à la Communauté de Communes de la compétence scolaire, ce qui serait très dommageable pour les communes.

M. Jacques DESCHAMPS rappelle que la généralisation n'a jamais été imposée aux Communautés de Communes. Il indique que l'Etat n'a pas répondu aux questionnements sur ce sujet. La problématique est similaire avec la compétence voirie qui restera exercée partiellement sur l'ex-Vouglaisien, avec une montée en puissance possible pour les autres communes, mais avec des possibilités d'économies pour les Communes.

En réponse à une question de Mme Béatrice FLEURY, M. Jacques DESCHAMPS indique que la Commune de Vouillé n'est pas concernée par cette compétence périscolaire, limitée aux écoles énumérées dans le scénario 1 (ex-Mirebalais).

Mme Dany BONNIN rappelle que la Commune de Vouillé gère directement les accueils périscolaires du matin et du soir, ainsi que la surveillance de la pause méridienne. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAPs) sont animés par le Centre Socioculturel, lié par une convention avec la Commune. La dépense est ajustée en fonction de la recette (90 € par enfant).

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT sur le passage à 4 jours, M. Jacques DESCHAMPS précise que le service sera adapté en conséquence. Il indique que l'orientation nationale est au retour de la semaine à 4 jours, et à la suppression des TAPs.

Mme Fabienne FAZILLEAU souligne le fait que la garderie du mercredi reposera sur les familles, ce qui va être difficile à Mirebeau, compte tenu de la situation financière difficile de certaines familles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'émettre un avis favorable sur le choix du scénario 1 d'organisation de soutien aux activités périscolaires, soit l'exercice de la compétence par la Communauté de Communes du Haut-Poitou avec une identification des écoles,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

**7 - POINTS DIVERS**

- **Participation citoyenne à Vouillé**

M. le Maire rappelle que le Lieutenant Olivier FAUQUEUR, commandant la Communauté de Brigade de gendarmerie de Vouillé, est venu présenter le dispositif de participation citoyenne aux Conseillers Municipaux le 20 mars dernier.

Il rappelle les principaux objectifs de ce dispositif :

- Faire participer les citoyens sur la base du volontariat, à la sécurité de leur propre environnement
- Développer un comportement citoyen
- Développer le lien social entre les citoyens

Il invite à la mobilisation pour la réunion publique prévue le lundi 4 juin à 19 h, à la Gorande, destinée à présenter le dispositif à la population de Vouillé. Il ajoute que la participation citoyenne pourra reposer, s'ils le souhaitent, sur les référents de quartier désignés il y a un an.

M. le Maire fait état de la baisse des faits délictueux dans les communes qui ont mis en place ce dispositif.

Il indique que le rôle du référent n'est pas d'épier son voisin ou de faire de la délation, mais de signaler tout comportement suspect.

Un protocole d'accord sera signé avec la Gendarmerie Nationale.

Il précise que 11 communes ont signé une convention avec la Compagnie de Gendarmerie de Poitiers, dont Chasseneuil du Poitou, Avanton et Neuville de Poitou. Les communes de Quincay, Fontaine-le-Comte et Vouneuil-sous-Biard étudient également le dispositif.

M. le Maire fait état de son souhait de s'inscrire durablement dans cette action importante en matière de citoyenneté.

Il rappelle les actions de communication engagées pour assurer la promotion de cette réunion (affichettes, panneau lumineux, page Facebook...) et indique que l'information paraîtra dans la presse d'ici la fin de semaine.

M. Jean-Luc CHATRY souligne la nécessité pour la gendarmerie d'être en contact avec la population. Il indique que ce projet s'inscrit également dans un contexte de recrudescence d'incivilités constatées sur les bâtiments publics.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la mise en place à Vouillé du dispositif de participation citoyenne proposé par la Gendarmerie Nationale,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

- **Situation de la Société d'Équipement du Poitou**

M. le Maire fait un point sur les dernières informations relatives au financement de l'aménagement du Verger Saint-Hilaire, par la Société d'Équipement du Poitou.

Il indique que la Caisse d'Épargne a confirmé son accord pour le financement de l'opération en complément de celui du Crédit Coopératif, pour un montant identique de 550 000 €. Il donne lecture du courrier adressé par la Caisse d'Épargne au Directeur de la SEP. Le prêt est accordé pour une durée de 5 ans.

M. le Maire précise que la Commune sera sollicitée pour cautionner ces 2 prêts à 75 %. Sans cette caution, la SEP ne pourra réaliser l'opération.

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que la Commune se portera garante des prêts, mais qu'elle ne sera pas propriétaire des terrains.

M. le Maire indique que la santé financière de la SEP s'est nettement améliorée, après des efforts importants de restructuration menés par le nouveau Directeur M. BROUSSOIS.

Il rappelle qu'une promesse d'achat a été signée avec un des propriétaires, mais qu'il n'a aucune information sur les négociations engagées avec les autres propriétaires.

M. le Maire va contacter M. BROUSSOIS, pour faire un point sur l'ensemble de ces sujets et faire en sorte que le projet aboutisse rapidement.

- **Jumelage avec la Commune de Guadamur (Espagne) : déplacement de M. le Maire et de M. Christophe MERIEL-BUSSY, 1<sup>er</sup> Adjoint, du 18 au 21 mai**

M. le Maire présente un compte-rendu du déplacement qu'il a effectué avec M. Christophe MERIEL-BUSSY, 1<sup>er</sup> Adjoint, et leurs épouses à Guadamur du 18 au 21 mai derniers, dans le cadre du jumelage engagé depuis 2006 avec cette commune espagnole. Un échange est prévu tous les 2 ans. Une délégation de Guadamur sera donc accueillie à Vouillé en 2020.

Il rappelle que la Commune est également jumelée avec la commune allemande de Braunsbach depuis 1987. Un déplacement du Comité de Jumelage y est prévu l'année prochaine.

M. le Maire souligne la qualité de l'accueil et des manifestations qui ont été organisées par la Commune de Guadamur. Ce week-end de la Pentecôte a été l'occasion de participer à la fête des Wisigoths qui est organisée chaque année, avec des animations costumées. Le programme était très intense.

Une quinzaine de membres du Comité de Jumelage participait également à ce déplacement.

Il ajoute que M. Christophe MERIEL-BUSSY a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à Guadamur, en covoiturage avec M. le Maire, et propose que la Commune lui rembourse les frais de transport engagés pour ce déplacement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. MERIEL-BUSSY ne prenant pas part au vote) :**

- Le remboursement à M. Christophe MERIEL-BUSSY 1<sup>er</sup> Adjoint, des frais de transport engagés pour le déplacement à Guadamur (Espagne), dans le cadre du jumelage avec cette commune espagnole, du 18 au 21 mai dernier,
  - D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.
- 10<sup>ème</sup> anniversaire de la médiathèque, samedi 9 juin 2018

Mme Valérie POIGNANT présente le programme du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la médiathèque, qui se tiendra le samedi 9 juin 2018 :

- Discours à 11 h suivi d'un apéritif offert par la Commune sous le préau prêté par la Communauté de Communes du Haut-Poitou,
- Pique-nique participatif : chacun apporte quelque chose pour déjeuner !
- Concert familial à partir de 15 h

Une exposition de 15 panneaux a été élaborée par la Commission « Culture » et les services, sur l'évolution de la construction de la médiathèque.

Mme POIGNANT sollicite les conseillers pour aider à la mise en place et au rangement à partir de 9 h et à 17 h 30.

M. le Maire indique que l'équipe municipale qui a décidé la construction de cet équipement, a été invitée.

Mme Béatrice FLEURY souligne la qualité de l'application communale pour smartphone.

M. le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se réunira le mardi 3 juillet à 19h30. Il sera précédé à 18h30 d'une restitution de l'étude sur les chemins, réalisée par la société Etudis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h10.